

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : présentation du rapport d'activité 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

SIEFT : présentation du rapport d'activité 2014 sur le service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

SMICTOM du Sud-Est : présentation du rapport d'activité 2014 (collecte et traitement des déchets).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Syndicat d'Energie 35 : présentation du rapport d'activité 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Viabilisation de terrains rue Abbé Maignan : suite de la demande d'échange de terrains.

Suite à la demande des conjoints Duperrin, le Conseil Municipal modifie la décision du 8 juin 2015 et décide à l'unanimité la prise en charge des frais d'échange (géomètre et notaire) par la collectivité.

Détermination du prix de vente des deux terrains viabilisés rue Abbé Maignan (lots C et D).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente au m² des lots C et D situés rue Abbé Maignan à 75 € ht soit 90 € ttc. Le prix de vente des lots s'établit ainsi :

Terrain C, 14 rue Abbé Maignan, de 795 m² = 71 550 € ttc,

Terrain D, 16 rue Abbé Maignan, de 500 m² = 45 000 € ttc.

Tri sélectif : mise en place de bornes d'apport volontaire.

Suite au vote concernant le choix du type de bornes d'apport volontaire (borne semi-enterrée : 1 abstention et 17 "contre", et borne enterrée : 1 abstention et 17 "pour"), le Conseil Municipal décide la mise en place de 2 bornes enterrées, pour un coût à charge de la collectivité s'élevant à 4 122 € ht, pour desservir le secteur des rues du Verger, des Acacias et des Perrières.

Vérification des poteaux d'incendie : dénonciation du contrat Véolia.

Compte-tenu du changement de la réglementation concernant la périodicité du contrôle des poteaux d'incendie (possibilité tous les 3 ans maximum), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénoncer le contrat en cours basé sur un contrôle annuel. Une nouvelle consultation sera lancée.

Communication, mise en place d'un panneau "Relais Information Service" : choix du prestataire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la proposition de AZetDEP de Noyal sur Vilaine pour un montant de 1 940 € ht soit 2 328 € ttc, pour un panneau double face pour recevoir des informations (plans et localisations des services et sites de la commune), qui sera placé Place de l'Eglise.

Personnel communal :

- services périscolaires : recours aux heures complémentaires.

Le Conseil Municipal approuve le recours aux heures complémentaires à l'unanimité.

- modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité, à savoir :

Suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Et création du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires au 01/01/2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2016 près de la CNP/courtier SOFCAP, pour une durée de 4 ans, aux taux de 5.75 % pour les agents CNRACL et 1.10 % pour les agents IRCANTEC.

Comptabilité :

- attribution du crédit pour les fournitures scolaires, année 2015-2016.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité fixe le crédit à 38.30€/élève.

.../...

- examen demande de subvention

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, accorde à l'unanimité une subvention de 100 € à l'Association Breizh'ailes, pour soutenir un projet humanitaire d'un jeune de la commune.

- créances éteintes sur titres émis sur exercices antérieurs et Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal prend acte de trois créances éteintes pour un montant total de 1 259.09 € et prend la

DM n°1 suivante : Article 61522 : entretien bâtiments..... - 1 260 €

Article 6542 : créances éteintes..... + 1 260 €

- Régie photocopie: élargissement pour encaissement produits des services périscolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'élargir la régie "photocopie" pour l'encaissement de produits exceptionnels des services périscolaires (restaurant, garderie, tap).

Transmission des données géographiques "réseaux" à la CCPRF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire autorise les gestionnaires des réseaux situés sur la commune à transmettre les données communales à la CCPRF pour la mise à jour du SIG/TIC.

Bâtiments : remplacement du chauffe-eau au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le devis de l'entreprise Masson de Retiers s'élevant à 791.87 € ht soit 950.24 € ttc (dépense réglée en investissement).

Lecture de courriers reçus en mairie.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Guillevin, domiciliée 11 rue Robert Lequerré, concernant la sécurité routière suite aux travaux réalisés sur sa rue. La commission voirie est chargée d'étudier ce dossier.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Ollivier, concernant la vente de la boulangerie. Le Conseil Municipal après vote, décide par 15 voix pour et 3 abstentions de confirmer le prix de vente de 250 000 € pour l'ensemble immobilier situé 16 rue Amiral Ducrest.